



Demande de restriction de la navigation au lac Duhamel

La Ville de Mont-Tremblant souhaite par la présente informer la population de ses conclusions relativement aux enjeux de navigation au lac Duhamel.

Le lac Duhamel fait l'objet de conflits d'usages depuis près d'une quinzaine d'années. D'une part, le nombre de bateaux et la force croissante de leurs moteurs font réagir : des questions de nuisances causées par le bruit, de sécurité pour les baigneurs et les petites embarcations, ainsi que des considérations environnementales, telles que l'érosion des berges, ont maintes fois été évoquées. D'autre part, les adeptes d'embarcations motorisées revendiquent leur droit à la navigation. On retrouve donc deux groupes d'usagers très polarisés sur la question de la navigation et des usages du plan d'eau, ce qui rend le climat conflictuel.

Au début 2020, la Ville a donc décidé d'intervenir dans ce dossier afin de trouver des solutions durables. Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides a été mandaté pour mener des consultations et une démarche de plusieurs mois s'en est suivie. Des séances d'information, de consultation et de travail en présence des deux groupes ont été menées de mai 2020 à mars 2021. Un sondage a été envoyé à tous les acteurs concernés et les commentaires ont été recueillis tout au long du processus.

À l'issue de ces consultations, la Ville a adopté un code de courtoisie visant à assurer la sécurité des usagers et à protéger les rives, tout en permettant certaines activités nautiques. Dès l'entrée en vigueur, en mai 2021, du code de courtoisie, de nombreuses infractions ont été constatées. À cet égard, des propriétaires d'embarcations motorisées ont mentionné leur intention de ne pas respecter le code de courtoisie étant donné que celui-ci n'a pas de portée légale. De nombreuses plaintes ont donc été déposées, et les relations entre les parties ont continué de s'envenimer.

La Ville de Mont-Tremblant en conclut que seule une réglementation peut permettre de résoudre la situation et a donc pris la décision d'acheminer une demande de restriction à la navigation auprès de Transport Canada pour le lac Duhamel. La demande déposée en septembre 2021 vise d'une part à limiter la vitesse à 10 km/h à 60 m ou moins des rives, et à 30 km/h sur le reste du lac; et d'autre part, à interdire l'utilisation d'un bâtiment pour tirer une personne sur tout équipement sportif récréatif ou pour permettre à une personne de surfer sur la vague de sillage.

La Ville de Mont-Tremblant tient à réitérer son ferme engagement à faire en sorte que cette démarche soit un succès, ce qui permettra de réconcilier les différents usages sur le lac, de clarifier les règles de navigation, d'assurer leur respect et de rétablir un climat plus serein parmi les usagers.

Avis donné à Mont-Tremblant le 16 février 2022.

Vincent Causse, biol., M.Sc.

Directeur, Service de l'environnement et du développement durable